

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Sous-axe 4.1 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles

Groupe thématique : GTh Agriculture

Action 24 : Promouvoir des formes d'élevage collectives

CONTEXTE

Les conditions propres aux milieux humides sont particulièrement propices à la mise en place de solutions collectives et ce, à deux niveaux au moins : à l'échelle des exploitations (mutualisation du matériel, équipements collectifs via les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) par exemple) et à l'échelle des territoires (dynamique de type Groupement d'intérêt écologique et économique (GIEE) ou implication d'un opérateur de MAEC).

Des expériences ont déjà été menées sous la forme d'associations foncières pastorales ou de groupements pastoraux.

Dans le cadre de l'appel à projet CASDAR lancé par le Ministère chargé de l'agriculture, ces travaux sont poursuivis pour contribuer à la mise en place des GIEE. Parmi les projets retenus, 4 concernent des milieux humides :

- o Préservation et valorisation des prairies de fauche inondables dans la vallée de l'Oise (structure porteuse : la Chambre d'agriculture de l'Aisne)
- o Recherche d'une meilleure valorisation des prairies naturelles du marais mouillé pour une amélioration de l'autonomie alimentaire des systèmes bovins viandes dans le Marais Poitevin (structure porteuse : la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de Poitou-Charentes)
- o Valorisation de l'élevage dans le marais de Brouage (structure porteuse : la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime)
- o Préservation des sols pour maintenir ou améliorer la capacité de production et protéger l'environnement sur un bassin versant sensible à l'érosion (structure porteuse : la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire).

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

Il serait également intéressant de travailler à une meilleure mise en relation des propriétaires de parcelles en marais avec les exploitants potentiels. (SAFER)

Enfin, il serait intéressant de dresser, au niveau national, l'inventaire des outils mis en œuvre pour la mobilisation du foncier agricole sur les milieux humides ainsi que pour l'exploitation de ces terrains.

SPECIFICITES OUTRE-MER

non

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

non

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilote**

- MAAF

Partenaires

- ?

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Néant.

PLAN DE FINANCEMENT

Budget MAAF / FEADER

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

A compléter

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2014			
2015	appel à projet GIEE	oui	
2016	appel à projet GIEE	oui	
2017	appel à projet GIEE		
2018	appel à projet GIEE		

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

au 1^{er} janvier 2017, 295 GIEE dont 46 inexploitable ou partiellement exploitables car données non encore remontées (types de production, thématiques abordées...)

GIEE en zone vulnérable : 10
en zone de captages : 24
avec objectif qualité de l'eau : 10
en bassin versants : 8
notés en ZH – marais : 7

NB : de nombreuses exploitations peuvent être partiellement en zone humide. Il n'est pas possible de les sélectionner.

Action en cours. Appels à projets annuels. Remontées des données régionales au fil de l'eau.

<< POUR ALLER PLUS LOIN >> :

A compléter le cas échéant.

PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)

A compléter le cas échéant.